

Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE"

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT				surface du lot / de l'îlot [ares]	surface constructible brute [m²]	type et nombre de logements	nombre de niveaux
	min.	max.	min.	max.				
surface d'emprise au sol [m²]								
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.				
type de toiture		max.	min.	max.				
type, disposition et nombre des constructions								hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme de toiture:

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants de y-2 degrés d'inclinaison
- orientation du faite

Indications supplémentaires:

- cote à titre indicatif

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

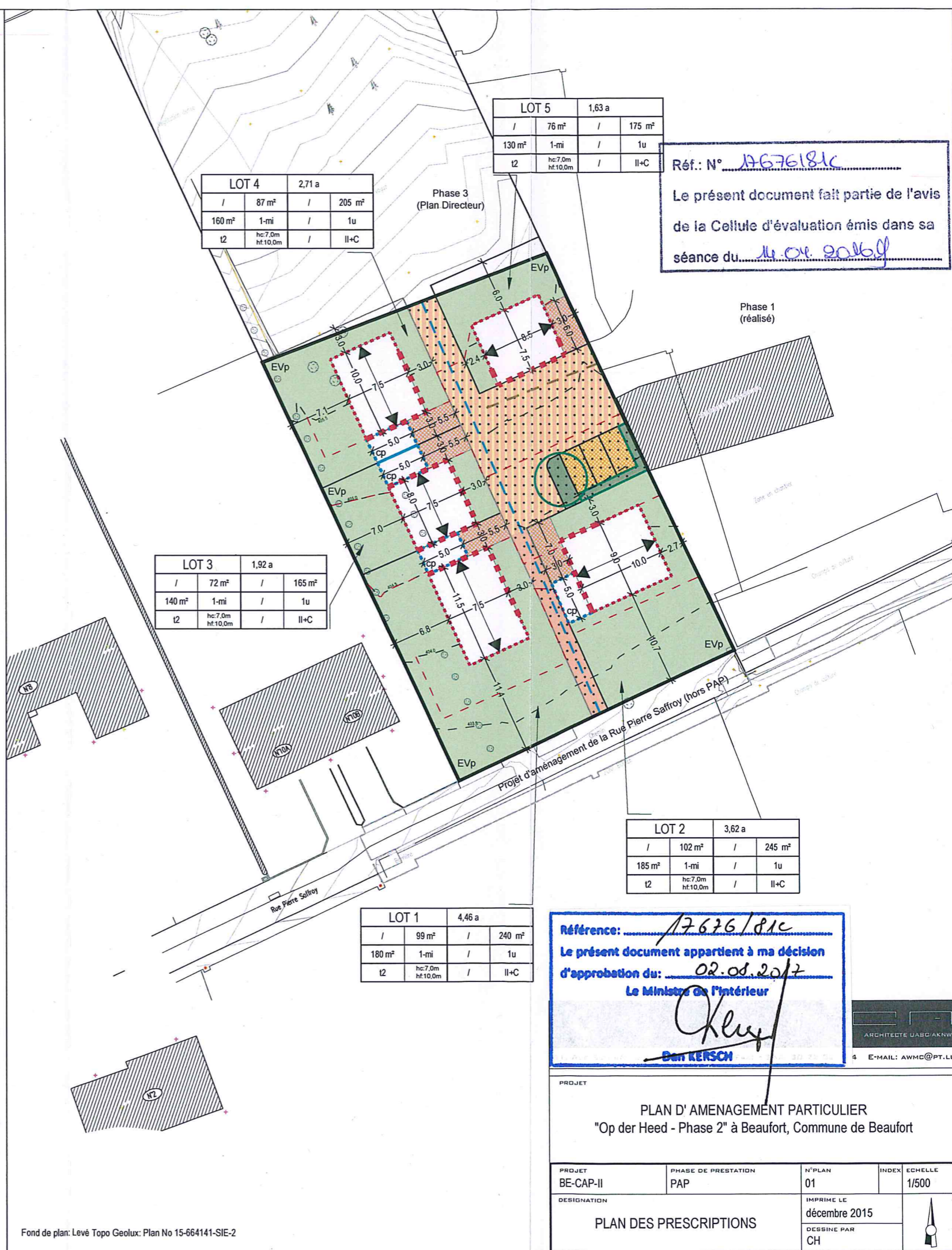
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales



Ref.: N° 17676/81c
 Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation émis dans sa séance du 14.01.2017

Référence: 17676/81c
 Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 02.08.2017
 Le Ministre de l'Intérieur

 SAN KERSCH

PROJET				
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "Op der Heed - Phase 2" à Beaufort, Commune de Beaufort				
PROJET BE-CAP-II	PHASE DE PRESTATION PAP	N°PLAN 01	INDEX	ECHELLE 1/500
DESIGNATION PLAN DES PRESCRIPTIONS		IMPRIME LE décembre 2015	DESSINE PAR CH	

PLAN DES PRESCRIPTIONS - 10.12.2015 - ISO expand A3 (297,00 x 420,00 mm) - Echelle 1:500

Fond de plan: Levé Topo Geolux: Plan No 15-664141-SIE-2

Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE"

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT	min.	max.	min.	max.	min.	max.
surface d'emprise au sol [m ²]						
surface constructible brute [m ²]						
type et nombre de logements						
type de toiture						
type, disposition et nombre des constructions						
hauteur des constructions [m]						

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- limitation du PAP**
- limitation des différentes zones du PAG**

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ...
- +1, 2, ... R
- +1, 2, ... C
- +1, 2, ... S

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à désigner au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVP
- EVP
- ADJ
- aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Forme de toiture

- tp
- toiture plate
- tx (Y%-Z%)
- toiture à x versants de y-2 degrés d'inclinaison
- orientation du faîte

Servitudes

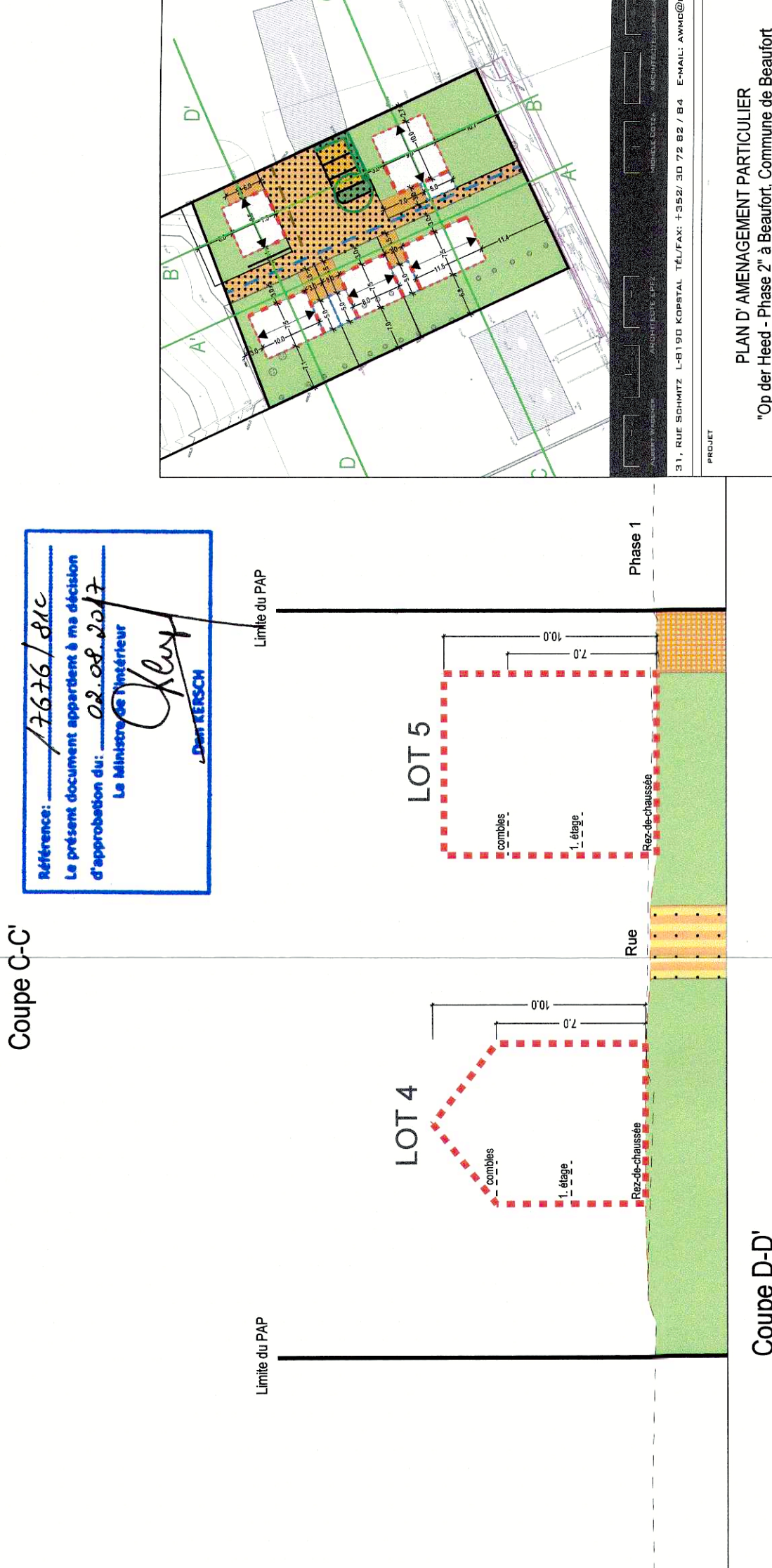
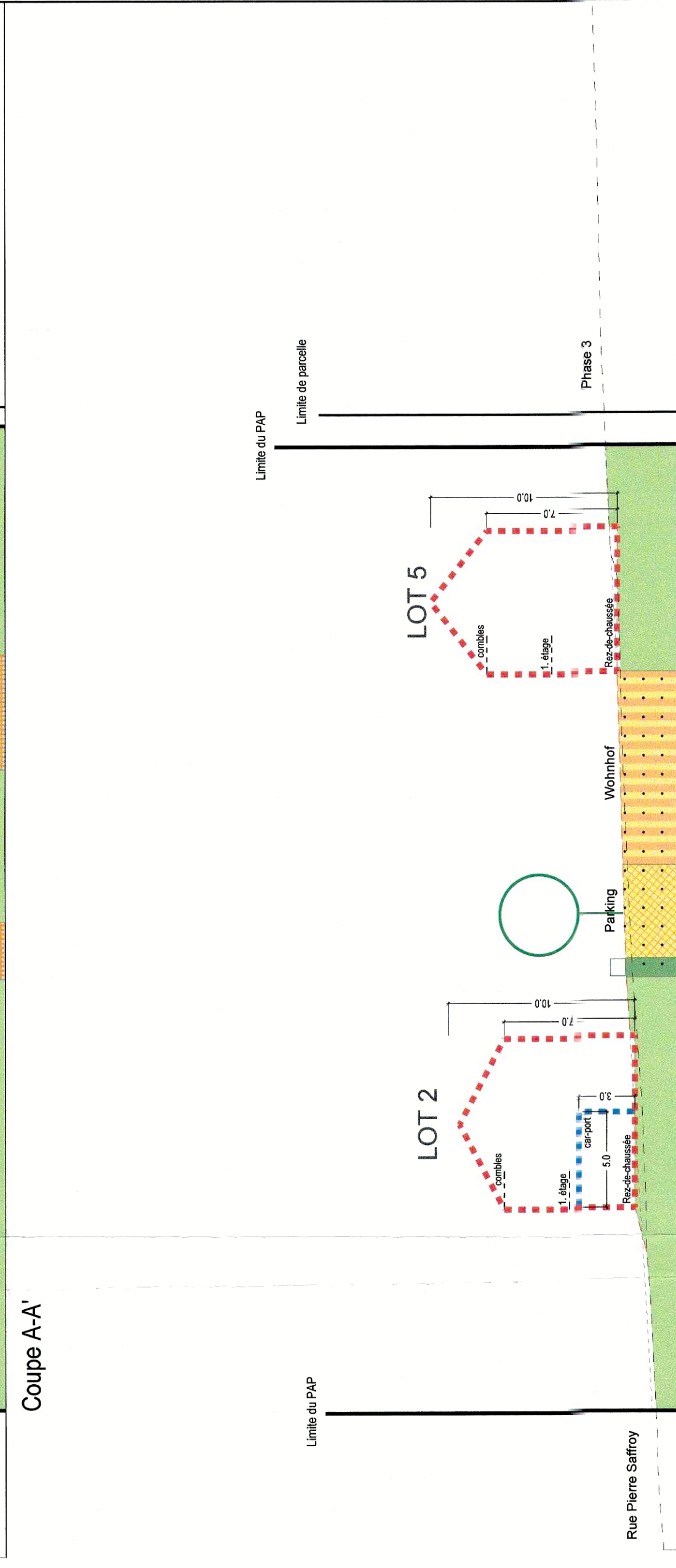
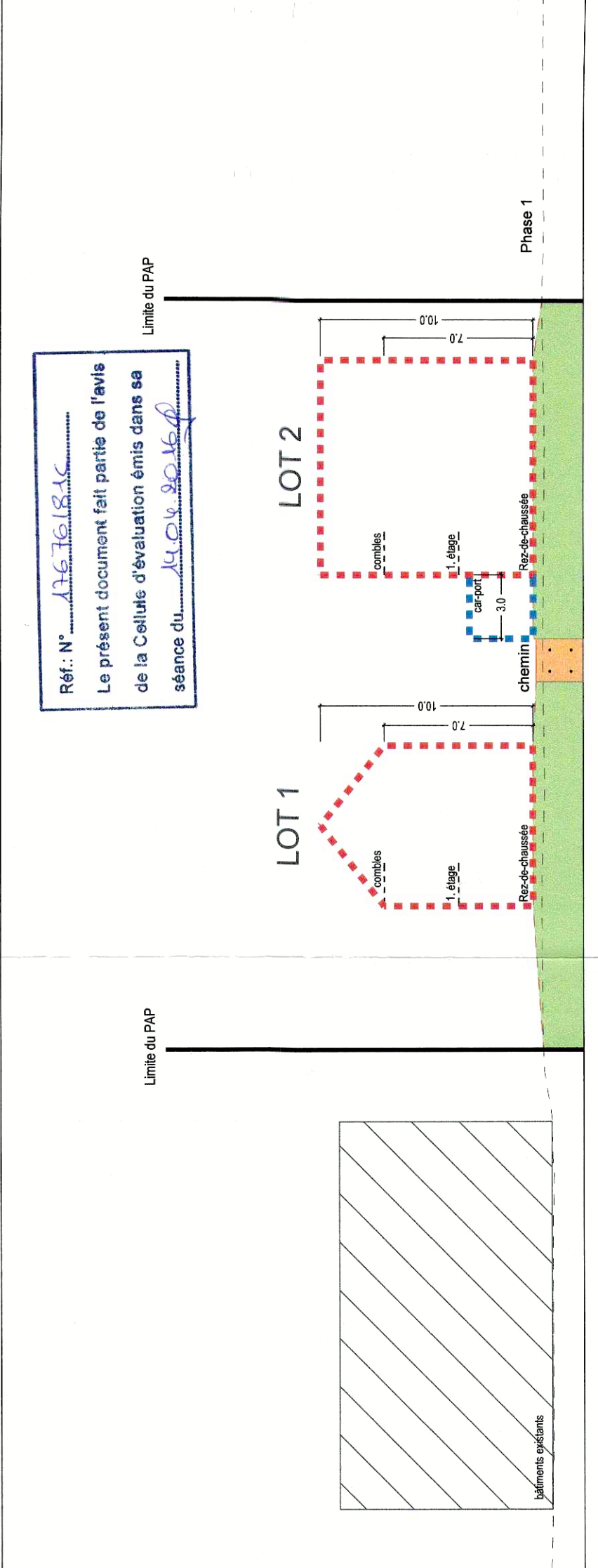
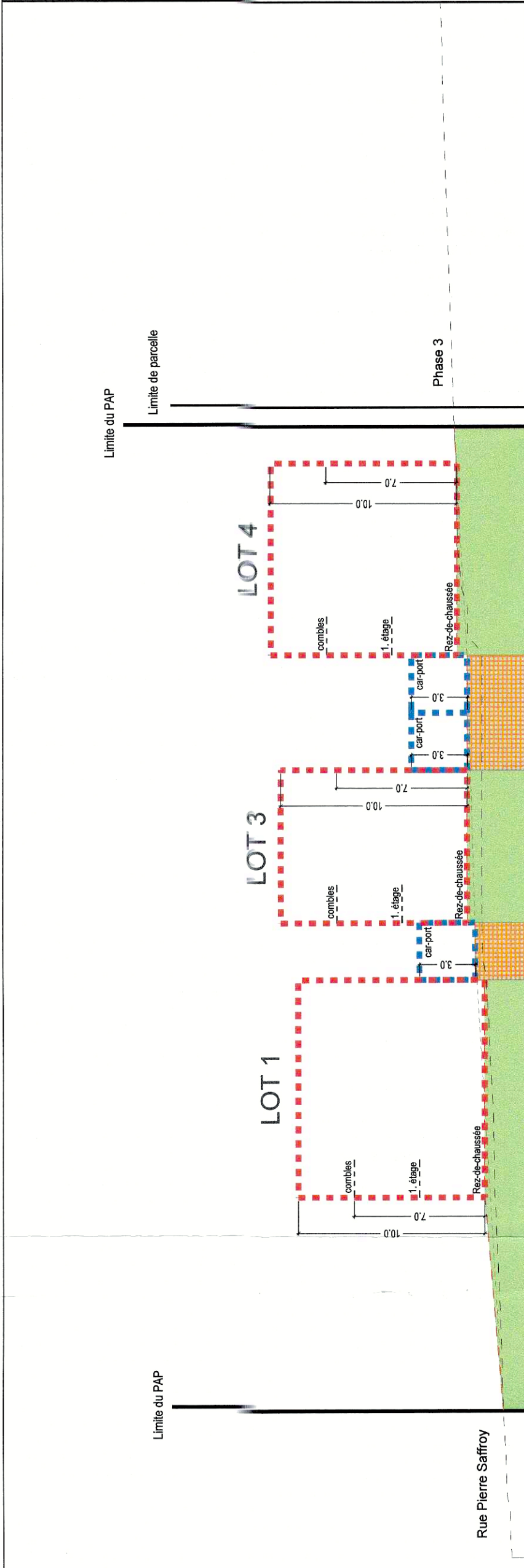
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- retenion à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires:

cote à titre indicatif



PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

"Op der Heed - Phase 2" à Beaufort, Commune de Beaufort

PROJET	BE-CAP-II	INDICE	1/250
DESIGNATION	PAP	DATE	02
IMPRIMER LE		IMPRIMER LE	
12 décembre 2015		12 décembre 2015	
DESIGNER PAR		DESIGNER PAR	
CH		CH	

Ref.: N° 17676/81c

Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation émis dans sa séance du 14.04.2015

Référence: 17676/81c

Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 02.08.2017

Le Ministre de l'Intérieur

Don TERESCH

Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE". Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
min.	max.	min.	max.
surface d'emprise au sol [m²]		surface constructible brute [m²]	
min.	max.	min.	max.
surface de scellement du sol [m²]		type et nombre de logements	
min.	max.	min.	max.
type de toiture		nombre de niveaux	
min.	max.	min.	max.
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]	
min.	max.	min.	max.

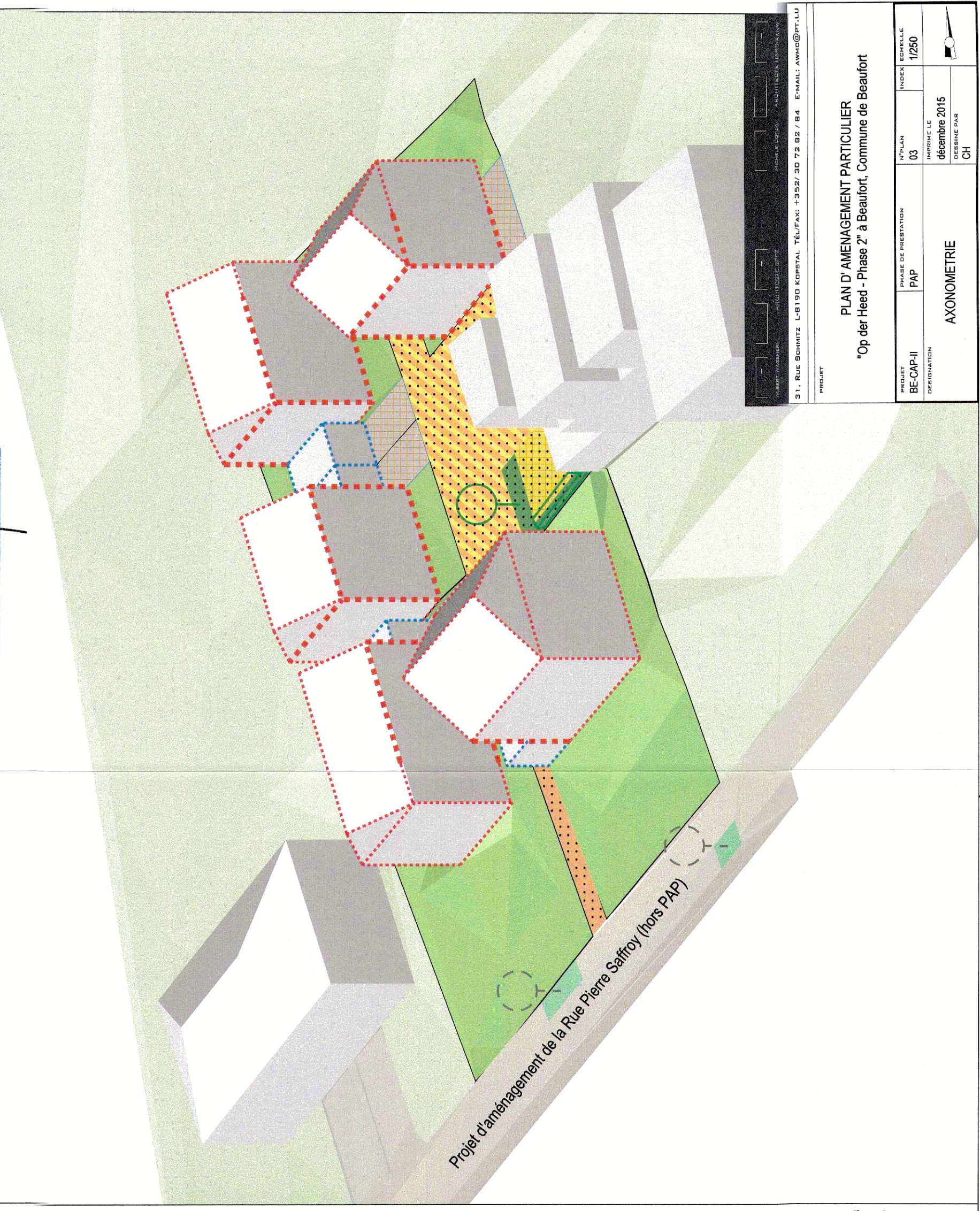
- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
- délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
- terrain existant
 - - - terrain remodelé
- Nombre de niveaux**
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 - +1,2...R nombre d'étages en retrait
 - +1,2...C nombre de niveaux sous combles
 - +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions:**
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
 - ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
 - hf-x hauteur au faite de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions:**
- oc constructions en ordre contigu
 - onc constructions en ordre non contigu
 - x-mi x maisons isolées
 - x-mij x maisons jumelées
 - x-mb x maisons en bande
 - x-u x logements de type unifamilial
 - x-b x logements de type bifamilial
 - x-c x logements de type collectif
- Forme de toiture:**
- tp toiture plate
 - tx (y%-z%) toiture à x versants de y-2 degrés d'inclinaison
 - orientation du faîte
- Plantations et murets**
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 - ◻ haie projeté / haie à conserver
 - ◻ muret projeté / muret à conserver
- Infrastructures techniques**
- servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
 - élément bâti ou naturel à sauvegarder
 - rétenion à ciel ouvert pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux usées
 - fossé ouvert pour eaux pluviales
- Gabarit des immeubles (plan/coupes)**
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 - limites de surfaces constructibles pour avant-corps
- Délimitation des lots / îlots**
- ◻ lot projeté
 - ◻ îlot projeté
 - ◻ terrains cédés au domaine public communal
- Degré de mixité des fonctions**
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
 - x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
 - X% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics**
- EVp espace vert privé
 - EVP espace vert public
 - ADJ aire de jeux
 - espace extérieur pouvant être scellé
 - voie de circulation motorisée
 - espace pouvant être dédié au stationnement
 - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 - voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Indications supplémentaires:

cote à titre indicatif

Référence: 17676/81C
 Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 02.08.2017
 Le Ministre de l'Intérieur
 DANKERSCH

Réf.: N° 17676/81C
 Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation émis dans sa séance du: 14.08.2017



PROJET
 31, RUE SCHMITZ L-8190 KOPSTAL TÉL/FAX: +352/ 30 72 82 / 84 E-MAIL: AWMC@PT.LU
 ARCHITECTE URBAIN / ARCHITECTE L'ESPACE
 PHASE DE PRESTATION: PAP
 N° PLAN: 03
 INDEX: 1/250
 IMPRIMÉ LE: décembre 2015
 DESINÉ PAR: CH
 DESIGNATION: AXONOMETRIE
 PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
 "Op der Heed - Phase 2" à Beaufort, Commune de Beaufort